



**HAL**  
open science

## Regards croisés sur la participation des citoyens à l'action publique

Olivier Legros

► **To cite this version:**

Olivier Legros. Regards croisés sur la participation des citoyens à l'action publique. Participations citoyennes et action publique. Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaa, Adels, Yves Michel, pp.159-190, 2008. halshs-00784997

**HAL Id: halshs-00784997**

**<https://shs.hal.science/halshs-00784997>**

Submitted on 5 Feb 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Paru dans O.Legros (dir. 2008), *Participations citoyennes et action publique*. Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaa, Adels, Citeres-Emam, Yves Michel, pp. 159-190.**

## **Regards croisés sur la participation des citoyens à l'action publique**

### **Atelier « Ville et politique »<sup>1</sup>**

Les politiques participatives sont aujourd'hui bien connues. Elles ont fait l'objet d'études nombreuses, tant en ce qui concerne les aspects théoriques, le fonctionnement des dispositifs participatifs, que leurs effets sur le plan social ou politique. Si, eu égard au nombre et à la diversité des études déjà réalisées, un nouvel examen des dispositifs participatifs aurait été peu pertinent, il pouvait en revanche paraître intéressant, voire nécessaire, de « décloisonner » ces recherches en les mettant en perspective avec d'autres, consacrées aux actions collectives en milieu urbain. De fait, à trop focaliser leur attention sur les politiques participatives, on pouvait craindre que les chercheurs n'attribuent à ces dernières des propriétés ou des impacts qui appartiennent en fait au domaine de l'action collective comme on vient de le signaler, mais aussi à celui de l'« intermédiation sociale » (Navez-Bouchanine, 1997), voire de la « contre-démocratie »<sup>2</sup>. Suivant ce constat, nous avons cherché, au sein de « Ville et politique », un atelier qui réunissait des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des doctorants<sup>3</sup> travaillant sur des opérations d'aménagement dans des villes du Monde arabe, de l'Afrique subsaharienne et de l'Europe occidentale, à tirer parti de notre familiarité avec des terrains très divers pour relativiser les apports des politiques participatives et tenter d'en préciser les effets sur les régulations sociales et politiques. A cette fin, nous avons élargi le champ d'études à l'ensemble des actions et des négociations envisagées par des individus ou des groupes sociaux pour influencer les politiques publiques.

---

<sup>1</sup> Pierre-Arnaud Barthel, Agnès Deboulet, Bruno Dewailly, Marc Dumont, Habiba Essahel, Muriel Girard, Olivier Legros, Stéphane Loret et Ali Rebhi.

<sup>2</sup> Selon Pierre Rosanvallon (2006), la « contre-démocratie » regroupe l'ensemble des mécanismes de surveillance et de résistance mis en œuvre par la société (individus et collectifs) face au pouvoir des institutions, cela quel que soit le régime politique : les régimes démocratiques bien entendu, mais aussi les autres.

<sup>3</sup> L'atelier « Ville et politique » a été initié dans le cadre du laboratoire CITERES-EMAM (CNRS-Université de Tours). Il avait pour objectif principal de favoriser l'expression des doctorants en leur proposant un espace de discussion qui ne soit pas soumis aux contraintes de rendu ou de temps inhérentes à la recherche institutionnelle. Dans cet atelier, il s'agissait également de réfléchir à des thématiques communes, parmi lesquelles la participation des citoyens à l'action publique en milieu urbain.

Notre réflexion est fondée sur l'observation de plusieurs situations concrètes. Outre celles qui ont fait l'objet de contributions dans cet ouvrage (Pierre-Arnaud Barthel, sur Tunis, Habiba Essahel, sur Rabat, Olivier Legros, sur Dakar), il s'agissait des situations suivantes :

### *Contributions individuelles et terrains d'enquête*

Stéphane Loret a analysé la reconstruction du centre-ville de Beyrouth à partir de 1991<sup>4</sup>. Il s'est notamment interrogé sur les modalités de la participation dans le cadre de cette opération d'aménagement, entièrement privatisée bien qu'elle porte sur un espace emblématique de la capitale libanaise. Après 15 années de guerre civile, la reconstruction du centre-ville, considéré comme l'espace de « tous les Libanais », est présentée comme une opération d'urbanisme majeure dans le processus plus large, de la reconstruction du Liban. Confiée à un opérateur privé coté en bourse, à savoir la Société Libanaise pour la Reconstruction du Centre-Ville de Beyrouth (SOLIDERE), elle-même dirigée par des collaborateurs de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri, partie prenante de l'opération, ce projet a suscité de nombreuses controverses, donc des négociations, souvent informelles, tant en ce qui concerne le processus de privatisation de l'action publique – les occupants ont été transformés en ayants-droits et leurs biens convertis en actions de la société Solidere – que la définition des formes et des usages des espaces en projet. Quant aux procédures participatives, elles ont surtout été instrumentalisées par le maître d'ouvrage pour qui le profit, la rentabilité financière et le management de cette ambitieuse opération de reconstruction ont été assurément plus importants que ses effets sociaux.

Les recherches entreprises par Agnès Deboulet et Mona Fawaz sur la banlieue Sud de Beyrouth se sont inscrites dans le cadre d'un programme de recherches (Prud) coordonné par Françoise Navez-Bouchanine et en cours de publication. Elles ont pris l'autoroute comme élément analyseur d'une reformulation rapide des tissus sociaux et spatiaux et comme élément déclencheur de réactions variées, allant de l'acceptation à la résistance. Peu étudiés, ces méga-structures sont pourtant au principe de changements radicaux des espaces et des modes de vie dans les métropoles en développement rapide, et leurs effets sociaux sont largement méconnus. A Beyrouth comme partout de ce côté de la mer Méditerranée, ce sont pourtant là de nouveaux espaces de négociation – forcés – qui sont en train de s'ouvrir.

---

<sup>4</sup> Voir en particulier Stéphane Loret, 1997.

*Toujours au Liban, les travaux de Bruno Dewailly, réalisés en collaboration avec Anthony Molina, ont porté sur le programme Cultural Heritage et Urban Developpement (CHUD). Ce programme, initié par le Conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR)<sup>5</sup>, a reçu l'aide de bailleurs de fonds internationaux<sup>6</sup>, lesquels sont fortement impliqués dans le pilotage du projet. Le programme concerne les centres historiques et sites archéologiques de cinq des principales villes libanaises, à savoir Baalbek, Tripoli, Byblos, Saïda et Tyr. Il s'inscrit dans la droite ligne de la politique initiée depuis une dizaine d'années par la Banque mondiale dans la zone MENA<sup>7</sup>. Mais dans le cas du Liban, il peut aussi être assimilé à une mesure d'accompagnement du Plan d'ajustement structurel prévue par la Banque. L'examen des dispositifs d'action publique et des pratiques des différents acteurs montre en effet que les procédures participatives ont surtout visé la promotion du programme et celle des acteurs qui y étaient associés, l'objectif étant manifestement l'adhésion des citoyens et, plus précisément, celle des élites urbaines à l'idéologie du Programme d'ajustement structurel. Dans le même ordre d'idées, il semble que de nombreuses opérations réalisées dans le cadre du CHUD ont facilité la réforme de certains secteurs stratégiques, comme celui de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau, en impliquant des acteurs locaux de premier plan (notables, ONG, entreprises, institutions, etc). Même si les discours officiels y font souvent allusion, la participation des citoyens à l'action publique apparaît donc comme un enjeu très secondaire pour les institutions en charge du CHUD.*

*Dans sa contribution à l'atelier, Ali Rebhi a étudié les politiques d'intégration des quartiers mal lotis de la banlieue de Kairouan<sup>8</sup>. Comme dans tant d'autres villes tunisiennes, l'étalement urbain se caractérise par la multiplication des quartiers d'habitat non réglementaire, c'est-à-dire construits sans autorisation officielle. Depuis la fin des années 1980, l'Etat tunisien multiplie les opérations de mise à niveau de l'équipement de ces quartiers dans le cadre de grands programmes nationaux, comme le Programme national de réhabilitation des quartiers populaires (PNRQP), décidé par le pouvoir central, principalement financé par l'Etat et exécuté par des organismes spécialisés. Durant les années 1990, ce sont ainsi 460 quartiers regroupant près d'un million d'habitants qui ont été viabilisés dans le cadre du PNRQP. Bien que l'action soit très centralisée et que ni les citoyens ordinaires, ni les notables locaux, ne semblent apparemment impliqués dans les grandes décisions, ces programmes sont très en lien avec la demande locale. En effet, les habitants des quartiers mal lotis se mobilisent fréquemment au sein des cellules de base du parti au pouvoir pour interpeller les acteurs politiques et institutionnels et pour réclamer les équipements de base, qui sont donc au cœur des rapports et des négociations entre l'Etat, les pouvoirs locaux et la population.*

*La recherche de Muriel Girard a porté sur la délocalisation des activités artisanales dans le cadre du projet de sauvegarde du patrimoine urbain de la médina de Fès (Maroc)<sup>9</sup>. Ce projet se*

---

<sup>5</sup> Créé en 1977 et placé sous la tutelle du Président du Conseil, le CDR est un Etablissement public doté de l'autonomie financière et de nombreuses compétences et prérogatives (urbanisme, aménagement du territoire, coopération, etc.).

<sup>6</sup> Dont la Banque mondiale et l'AFD. Le budget total s'élève à 62 millions US\$. 82 % des financements sont des prêts consentis par les bailleurs de fonds étrangers et internationaux.

<sup>7</sup> *Middle East and North Africa*. La zone MENA fait partie des aires géographiques de référence dans la nomenclature de la Banque mondiale.

<sup>8</sup> Cette recherche est engagée dans le cadre d'une thèse en cours à l'Université de Tours, sous la direction de Pierre Signoles et intitulée : « Les pouvoirs locaux dans les systèmes d'acteurs : l'aménagement des quartiers non réglementaires Menchia et Bourgi de Kairouan ».

<sup>9</sup> Cette recherche, basée sur des enquêtes de terrain menées entre 2002 et 2005, est menée dans le cadre d'une thèse en socio-anthropologie, sous la direction de Françoise Navez-Bouchanine. Elle a trait à la question du patrimoine immatériel en milieu urbain analysée à travers l'exemple des artisans de Fès, d'Istanbul et d'Alep.

présente comme un « projet intégré » de développement urbain durable. Celui-ci, financé par la Banque mondiale, a été approuvé en 1999. Il est porté par la commune, l'Etat marocain et l'Agence pour la dédensification et la réhabilitation de la médina de Fès (Ader-Fès)<sup>10</sup>. Son objectif affiché est la réduction de la pauvreté par l'implication de la population. Cependant, les enjeux culturels, touristiques et économiques de la réhabilitation contribuent à « sacrifier » le patrimoine et renforcent, de fait, une position normative. Ainsi, des activités artisanales, jugées incompatibles avec les nouvelles normes définissant le cadre physique, font l'objet de délocalisations vers la périphérie ? Malgré les dynamiques sociales, spatiales et économiques qu'ils génèrent dans le centre urbain ancien, les artisans ont peu de pouvoir et jouissent d'un accès limité à la parole publique. En effet, le projet de délocalisation, en raison des changements sociaux et spatiaux qu'il occasionne, conduit à marginaliser les artisans, leur présence devenant illégitime. Surtout, malgré l'existence de dispositifs participatifs, les « petits artisans » se trouvent exclus en raison de l'investissement des espaces de négociation par une minorité d'entre eux, très active. Cette dernière, qui dispose de ressources sociales, économiques et politiques, se positionne comme seul interlocuteur valable lors des négociations et s'approprie les bénéfices du projet. Plus encore, on peut se demander si l'existence de dispositifs participatifs n'a pas conduit à « mettre au pas » les petits artisans qui, ne disposant pas des ressources nécessaires, n'ont pu, et ce malgré leurs tentatives, s'insérer durablement dans les négociations.

*En contrepoint à ces travaux qui portent sur des villes du Monde arabe, Marc Dumont s'est attaché, dans le cas des villes de Tours et d'Orléans, à analyser les démarches d'urbanisme pré-participatif, en voie d'institutionnalisation<sup>11</sup>. Ces démarches ont valeur d'expérience et précèdent les législations intervenant quelques années plus tard, comme la loi de 2002 portant sur la démocratie de proximité. Elles sont mises en œuvre à l'initiative des institutions municipales à l'occasion de petites transformations de l'espace quotidien (secteurs de petite taille concernés par des opérations de moindre envergure : embellissement, mise en lumière, réfections, etc). Les cas de ces deux villes est singulier : la question de l'implication des résidents (riverains des opérations) coïncide exactement avec un changement d'équipe municipale marquant la fin de « règne » de deux édiles reconnus aussi bien au niveau national qu'à celui local : Jean Royer (indépendant), maire de Tours de 1958 à 1996, et Jean Pierre Sueur (Parti socialiste), maire d'Orléans de 1989 à 2001<sup>12</sup>. Faut-il y voir la substitution d'un régime de « gouvernance » au régime beaucoup plus « municipaliste » qui le précédait ? En soulevant cette hypothèse, la contribution s'attachait davantage à clarifier la manière dont ces opérations, en apparence anodines, n'en constituaient pas moins des moments particuliers au cours desquels se structurent, se produisent et se reproduisent de véritables modèles politiques.*

Un autre élément caractéristique de notre démarche est la comparaison car nous avons confronté des situations d'interactions qui, bien que liées à des interventions publiques en milieu urbain, sont très différentes les unes des autres et parfois même opposées. Ainsi, dans certains cas (Tunis, Kairouan, Beyrouth), les citoyens paraissent exclus du jeu car les autorités légitimes, qui monopolisent le pouvoir de décision et centralisent l'action publique, n'ont prévu aucun cadre de concertation, tandis que dans d'autres cas (Dakar), la présence de dispositifs participatifs garantit, en principe, la prise en compte des citoyens dans l'orientation des politiques publiques. Enfin, des situations peuvent être qualifiées d'intermédiaires (Fès,

---

<sup>10</sup> L'Ader-Fès est un organisme créé en 1989 par le gouvernement. Son objectif est la sauvegarde de la médina.

<sup>11</sup> Pour une analyse approfondie, voir Dumont, 2005.

<sup>12</sup> Jean Germain (Gauche-Union) a succédé à Jean Royer, à Tours, et Serge Grouard (UMP) à Jean-Pierre Sueur, à Orléans.

Tripoli, Rabat-Salé), des dispositifs participatifs ayant bien été mis en place, souvent sous la conduite ou à la demande des institutions internationales, mais sans pour autant constituer un principe fort de structuration de l'action publique. Bien entendu, la comparaison a ses limites. Le contexte, l'histoire sociale et politique, les caractéristiques du champ politique local impriment leur marque aux situations observées dont la singularité ne peut, pour cette raison, être niée. De la même façon, on peut se demander s'il est pertinent d'employer dans l'analyse des villes du Sud des notions telles que « citoyenneté », « espace public » ou « action collective », conçues et développées pour les sociétés occidentales, dans des contextes démocratiques qui plus est. Tout en tenant compte de ces assertions, nous avons malgré tout fait le choix de l'approche comparative, estimant que les différences entre les situations observées justifient la comparaison plus qu'elles n'en limitent l'intérêt. En effet, elles permettent d'identifier des invariants et des divergences, tant en ce qui concerne les initiatives des citoyens que l'articulation de ces dernières avec les politiques institutionnelles. Les invariants constitueraient en quelque sorte des dynamiques de fond, propres à l'action collective quelle que soit la situation considérée, alors que les écarts dépendraient du contexte de l'action et en particulier de l'existence de dispositifs participatifs. Aussi avons-nous retenu trois objets de comparaison.

Le premier est constitué par les dispositifs d'action publique, l'objectif étant à la fois de savoir si ce que l'on peut nommer l' « impératif participatif » en paraphrasant Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, représente ou non un nouveau cadre de référence pour les institutions du Sud, et de préciser les marges de manœuvre dont disposent les citoyens dans leurs négociations avec les institutions. Comme deuxième objet de comparaison, nous avons choisi les répertoires de l'action collective, bien entendu au centre d'une réflexion sur l'implication des acteurs ordinaires dans l'aménagement urbain. Nous nous appuyons notamment sur la comparaison pour préciser l'influence des politiques participatives sur l'action collective : occasionnent-elles une transformation radicale, ou un simple élargissement du répertoire des citoyens mobilisés comme le laissent entendre Sandrine Rui et Agnès Villechaise Dupont à propos des associations en France (2005) ? La comparaison des « modes opératoires » (*ibid.*, p. 35) a un autre intérêt de notre point de vue. Elle permet d'identifier quelques règles qui, quelle que soit la situation considérée, déterminent éventuellement les actions des citoyens et, ainsi, d'ébaucher une grammaire de l'action collective. Enfin, nous avons tenté d'examiner les effets des politiques participatives sur la régulation sociale et politique. Sans doute y a-t-il quelque naïveté à prétendre analyser les effets de l'action publique, notamment sur la

formation des opinions individuelles. Mais peut-on faire l'impasse sur un sujet d'une telle importance ? Nous avons donc essayé de voir dans quelle mesure les politiques participatives correspondaient à l'émergence de nouvelles formes de gouvernementalité. À cette fin, nous nous sommes intéressés aux modes de gouvernement urbain (modes de pilotage de l'action publique et modalités de sa mise en œuvre, techniques d'encadrement de la société urbaine), aux structures d'intermédiation entre les institutions et les citoyens, ainsi qu'au fonctionnement des arènes politiques locales.

### Les citoyens dans l'action publique

En premier lieu, on peut s'interroger sur la place attribuée aux citoyens dans l'action publique. Pour cela, il convient de distinguer deux niveaux d'analyse : celui des discours et celui des pratiques effectives des institutions.

#### **La participation comme référentiel commun**

Dans les discours officiels, les citoyens occupent de plus en plus souvent une place de premier plan. Cela s'explique en particulier par la diffusion des politiques participatives, aussi remarquable dans les villes du Sud que dans celles du Nord. Même s'il paraît difficile de parler d'importation puisque certains pays en développement, comme le Brésil, se sont avérés des précurseurs en la matière, cette dynamique dépend aujourd'hui principalement des institutions internationales. D'abord, la participation des citoyens est requise dans de nombreux projets réalisés sur financement international, qu'il s'agisse de lutte contre la pauvreté, de protection et de mise en valeur du patrimoine, ou encore de promotion du développement durable et de protection de l'environnement. En outre, cette notion constitue, avec le partenariat public/privé et la bonne gouvernance, l'un des principaux fondements de l'actuelle idéologie du développement, laquelle emprunte manifestement autant à l'idéologie libérale des grands organismes internationaux qu'à l'idéologie participationniste héritée de la colonisation (Fassin, 1996). Ce sont d'ailleurs les experts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) qui, à la fin des années 1990, ont fixé les finalités légitimes du processus participatif (Cling *et alii*, 2003). Pour ce faire, ils ont adopté une terminologie anglosaxonne : *the ownership* (l'appropriation du projet par les bénéficiaires), *the empowerment* (le développement de l'autonomie et des capacités des individus et des groupes défavorisés), *the accountability* (la responsabilité des institutions devant les citoyens et, par extension, le contrôle démocratique de l'action publique).

Mais la participation vue par les institutions internationales ne se limite pas à des jeux de langage ou à des effets d'annonce. C'est aussi une norme d'action publique qui peut faire l'objet de recommandations, comme dans le cas des opérations engagées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) à Tunis, ou même revêtir un caractère d'obligation. En effet, dans les opérations de lutte contre la pauvreté, les bailleurs de fonds ne vont pas par quatre chemins. À Dakar, le Fonds européen, qui finance un programme de développement local<sup>13</sup>, exige ainsi de la part de ses partenaires locaux la mise en place préalable d'un « cadre de concertation », réunissant les élus, la société civile et les services déconcentrés de l'État. Dans le même ordre d'idées, l'existence de dispositifs participatifs fait partie des critères d'évaluation retenus par les institutions de Bretton Woods dans le cadre de l'Initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) pour sélectionner les États candidats, soit à des financements à des taux privilégiés, soit à un allègement de la dette (Cling *et alii*, 2003).

La participation constitue donc bien un nouveau cadre de référence fixé par les institutions internationales et, d'une certaine manière, imposé aux acteurs institutionnels du Sud. Comment réagissent ces derniers face à ce qu'on pourrait considérer comme une ingérence de l'aide extérieure dans les affaires publiques ?

Parfois, il arrive que les pouvoirs en place fassent fi des recommandations de l'aide internationale. Ainsi, les autorités tunisiennes ont fait acte de résistance passive devant le CNUEH qui cherchait à instaurer ses propres normes d'action publique. Pourtant, les ambitions de l'organisme international étaient modestes, puisqu'il s'agissait seulement, en principe, d'« améliorer les capacités de gestion et de planification environnementales des municipalités et de leurs partenaires dans les secteurs public, privé et communautaire » (CNUEH, 2000, p. 2). Le constat est le même dans les villes libanaises, puisque l'instauration des dispositifs participatifs reste principalement le fait des bailleurs de fonds, ou encore dans la capitale yéménite, où les acteurs institutionnels se contentent la plupart du temps d'appliquer les directives de l'aide internationale. Plus fréquemment cependant, les autorités légitimes s'approprient le nouveau cadre référentiel et le transforment en fonction de leurs intérêts. Dans la banlieue dakaroise, la participation, qui est de toute évidence liée aux « dynamiques du dehors » (Warnier, 2004, p. 81), est devenue un argument de campagne lors des élections communales de 2002. Les entrepreneurs politiques lui prêtent d'ailleurs les

---

<sup>13</sup> Il s'agit du Programme d'appui au développement urbain (PADELU).



mêmes vertus que leurs homologues français puisqu'elle est censée, avec le débat public local, rétablir le lien entre les élus et leurs administrés. Si les acteurs politiques locaux sont manifestement de la partie, la remarque vaut également pour le pouvoir central. Au Maroc, la lutte contre l'exclusion sociale, qui prévoit « la participation des populations pour une meilleure appropriation et viabilité des projets et des interventions », fait partie des initiatives royales. En Tunisie, le régime du président Ben Ali va plus loin dans l'instrumentalisation de la notion de participation quand il instaure, au début des années 1990, des comités de quartier. Inaugurés par le chef de l'État en personne, ces comités ont pour mission d' « épauler l'action municipale » et de « sensibiliser le citoyen à son rôle civique vis-à-vis de la collectivité »<sup>14</sup>. Dans les faits, cependant, ces organisations servent surtout à asseoir l'autorité de l'État dans les quartiers car, très liées au parti au pouvoir, elles constituent à la fois des structures d'intermédiation entre la population et les autorités politico-administratives, et des instruments de contrôle social et politique (Legros, 2003)<sup>15</sup>.

Ces différents exemples montrent que les institutions du Sud n'appliquent pas à la lettre les directives des institutions internationales mais révisent les cadres normatifs importés en fonction de leurs intérêts propres. Bien entendu, les autorités légitimes ne sont pas les seules à procéder de la sorte. Il faut aussi compter avec la société civile qui multiplie les appels à la participation et relaie les acteurs institutionnels dans la diffusion de l'idéologie participationniste. En effet, les organisations de la société civile reprennent volontiers à leur compte le *credo* des institutions internationales, cela même en Tunisie, malgré le caractère autoritaire et policier du régime en place (Hibou, 2006). La comparaison des registres de justification montre ainsi que l'appropriation des projets de développement par les bénéficiaires est fréquemment évoquée par les associations et surtout par les ONG, lesquelles insistent sur le renforcement des capacités des populations vulnérables, ainsi que sur l'apprentissage, par les habitants, de modes démocratiques de gestion urbaine. L'adhésion des organisations de la société civile à l'idéologie du développement en vigueur paraît donc la règle.

---

<sup>14</sup> Zine El Abidine Ben Ali, discours d'inauguration de la Deuxième conférence nationale des comités de quartier, 1994.

<sup>15</sup> S'il propose une interprétation plutôt sécuritaire de la participation, le régime du président Ben Ali ne fait aucune illusion à la démocratie participative dans les discours officiels. En revanche, il privilégie d'autres concepts de la philosophie politique, comme la démocratie directe qui, tout en s'en approchant, exprime mieux le caractère populiste des pouvoirs en place.

Cela peut s'expliquer par les liens de subordination qui existent entre les ONG et les institutions internationales. De fait, les organisations du Sud sont souvent tributaires des financements des partenaires extérieurs et éprouvent bien des difficultés à s'affranchir de cette tutelle, comme en témoignent les fondateurs d'Enda Graf, une équipe de l'ONG internationale Enda Tiers-Monde basée à Dakar, qui écrivent en effet : « dans les premières années de sa création [...], notre organisation, Enda Graf, a fonctionné essentiellement comme un relais du système de l'aide et s'est présentée comme une structure d'exécution des projets [...]. La lutte pour la survie institutionnelle a dominé nos perspectives, ce qui explique que les priorités imposées par les partenaires du Nord nous ont amenés à négliger les points de vue et les stratégies des populations » (Enda Graf, 1999, p. 7). Mais l'adhésion à l'idéologie participationniste ne se justifie pas seulement par des considérations matérielles. D'abord, la participation constitue la principale raison d'être de la société civile qui n'existe en fin de compte que dans son rapport à l'État et par son implication dans les affaires publiques (Draï, 1986). Parfois aussi, elle peut s'inscrire dans un véritable projet de transformation sociale et politique. Enda Graf, pour reprendre cet exemple, envisage ainsi d'abolir les relations de domination grâce au renforcement des capacités individuelles et collectives, au développement des échanges et des relations de partage, et à la mise en place de dispositifs de concertation au sein de la société civile. Dans cette nouvelle société politique, la décentralisation, concept-clé de la philosophie des membres d'Enda Graf, doit, en transformant chaque acteur en centre potentiel, aboutir à l'abolition des relations de pouvoir (Enda Graf, 1999).

La participation est donc la « chose la mieux partagée », ainsi que l'écrit Thierry Joliveau (2001, p. 274). Véritable mot-valise, elle peut aussi bien être utilisée par des institutions internationales, comme la Banque mondiale, que par un régime autoritaire, tel celui du président Ben Ali en Tunisie, ou par des contre-pouvoirs potentiels, à l'image d'Enda Graf, au Sénégal. Toutefois, quels que soient les succès de l'idéologie participationniste, les citoyens sont, dans tous les cas que nous avons étudiés, réduits à des rôles secondaires.

### **Les citoyens cantonnés à des rôles subalternes**

Dans les projets engagés dans de nombreux pays, cette affirmation est directement corrélée au caractère néo-patrimonial des régimes en place, voire autoritaire et policier dans le cas de la Tunisie. De fait, dans les pays où nous avons travaillé, les processus décisionnels sont

caractérisés par leur extrême centralisation, comme si les négociations concernant l'aménagement urbain se déroulaient à huis-clos.

D'abord, les décisions peuvent être monopolisées par le sommet de l'État. C'est notamment le cas en Tunisie où les grandes opérations d'aménagement urbain sont discutées lors des Comités ministériels restreints qui réunissent le président de la République et ses collaborateurs les plus proches. À l'inverse, les autres acteurs institutionnels, et notamment les acteurs locaux, sont relégués à des rôles d'exécutants ou d'informateurs pour le compte du pouvoir central. En outre, les orientations du développement urbain peuvent dépendre des connivences entre gouvernants et entrepreneurs (Verdeil, 2001). C'est flagrant à Beyrouth où les sociétés privées et les entrepreneurs se sont substitués aux acteurs publics pour aménager le centre-ville. La remarque vaut également pour les grands projets engagés sur les fronts d'eau de la capitale tunisienne avec le soutien financier des sociétés financières du Golfe. Illustrant l'ouverture croissante des secteurs de l'aménagement et de la promotion immobilière au capitalisme international, ces projets sont en effet décidés conjointement par le sommet de l'État et par les investisseurs étrangers.

Cette confiscation de l'aménagement urbain par les classes dirigeantes (élite économique comprise) est liée à l'évolution du pouvoir marquée par la « privatisation des États » (Hibou, 1999). Mais il faut également considérer l'importance des enjeux que peuvent constituer certains aménagements pour les autorités. Répondant à une logique de mise aux normes internationales, des projets comme la reconstruction du centre-ville et les tracés autoroutiers dans la capitale libanaise, ou encore la création de quartiers résidentiels de haut standing sur les rives du Lac de Tunis, peuvent en effet être considérés comme des tentatives des pouvoirs en place pour inscrire les capitales libanaise et tunisienne dans le jeu de la mondialisation (Berry-Chikhaoui, Deboulet, Roulleau-Berger, 2007). Conséquemment, ces opérations, à la fois très ambitieuses et prestigieuses, génèrent une plus-value élevée sur le plan foncier et immobilier, ce qui les rend très attractives pour des investisseurs privés. Les prix au mètre carré dans les nouveaux quartiers des berges du Lac aménagés avec l'argent saoudien comptent ainsi parmi les plus élevés de Tunis, tandis qu'à Beyrouth, la modernisation du réseau de transports a valorisé les terrains situés en bordure du littoral et de façon générale entre l'aéroport international et le centre-ville (Fawaz, 2007). En Tunisie, l'équipement des quartiers mal lotis a, lui aussi, une fonction politique. Largement médiatisées en effet, les opérations d'équipement jouent un rôle majeur dans l'entreprise de légitimation du régime du

président Ben Ali en soulignant, aux yeux de tous, l'engagement de l'État aux côtés des couches populaires de la société tunisienne.

Qu'il s'agisse de mise aux normes internationales ou d'interventions dans les quartiers populaires, ces projets servent donc en premier lieu les intérêts des classes dirigeantes. En revanche, ceux des citoyens ordinaires ne sont pas pris en compte dans la définition des projets<sup>16</sup>. A Beyrouth, les opérations liées à la réalisation des tracés autoroutiers se déroulent dans un climat marqué par l'incertitude (Deboulet, Fawaz, 2004b). Aucune concertation n'est prévue, ni même une enquête publique ou une étude d'impact. Bien qu'ils soient concernés au premier chef, les habitants des secteurs affectés par le tracé autoroutier sont donc mis devant le fait accompli, sachant que ces trouées dans des quartiers très densément peuplés<sup>17</sup> sont en effet à l'origine de nuisances pour les riverains : bruit, pollution atmosphérique, dégradations du bâti, effets de coupure sur le tissu urbain.

Dans les autres situations, le contexte est en principe plus propice aux citoyens du fait des dispositifs participatifs instaurés par les institutions. On peut distinguer trois types de dispositifs. Principalement appliquées lors des phases de diagnostic ou d'évaluation des projets, les méthodes de planification participative permettent de recueillir les opinions individuelles. D'abord expérimentées dans les projets de développement rural, elles sont aujourd'hui largement exploitées dans le cadre des projets de lutte contre la pauvreté, en particulier au Sénégal. Outre les méthodes de planification participative, il faut compter avec les dispositifs de concertation. Déclinés sous des formes diverses et variées (réunions publiques à Fès ou à Rabat, « causeries » ou forums dans la banlieue dakaroise, etc.), ces dispositifs rassemblent élus locaux, représentants de l'État et membres de la société civile. La démarche est ambitieuse car l'assemblée est censée délibérer et formuler des propositions collectives sur le déroulement de l'action publique. Enfin, les institutions peuvent, dans certains cas, envisager des structures alternatives de gestion, qui impliquent les habitants, à l'image du dispositif instauré dans le cadre des projets de l'Unesco à Yeumbeul (banlieue dakaroise). Caractérisé par sa structure à la fois pyramidale et territoriale, avec ses conseils de quartiers, ses comités de pilotage municipaux et son comité élargi de suivi, ce dispositif associe les acteurs locaux (société civile comprise) et les responsables des projets.

---

<sup>16</sup> À l'exception, toutefois, des politiques d'intégration des quartiers mal lotis.

<sup>17</sup> Parfois plus de 1 000 habitants à l'hectare (Deboulet, Fawaz, 2004).

Dans ces différents cas de figure, les citoyens paraissent donc bien au cœur de l'action publique, les dispositifs mis en place par les institutions garantissant même *a priori* leur participation aux décisions sur l'orientation des projets. L'examen des faits amène cependant à nuancer ce point de vue. En effet, bien qu'adhérant à l'idéologie participationniste, les autorités légitimes peuvent recourir aux pratiques habituelles, comme le montre Françoise Navez-Bouchanine (2005) à propos des opérations d'amélioration de l'habitat au Maroc. Selon l'auteur, les institutions marocaines tiennent peu compte des aspirations des habitants, accordant leur préférence à des solutions techniques comme le relogement ou le recasement des habitants des bidonvilles sur des sites vierges. En outre, bien qu'ils prônent la prise en compte de la dimension sociale lors de la conception des projets d'aménagement, les pouvoirs publics peuvent continuer de procéder à des expulsions forcées. Dans d'autres cas, au Sénégal en particulier, les nouveaux financiers du développement paraissent avoir confisqué le pouvoir de décision. Par le biais des conditions posées pour l'obtention des financements, les bailleurs de fonds et les donateurs définissent à la fois le contenu, les grandes orientations des projets et les règles de l'action publique. La remarque vaut pour l'aide-projet, financée par la coopération décentralisée, mais elle concerne aussi l'aide budgétaire (Cling *et alii*, 2003). Dans des pays très endettés comme le Sénégal, ce sont donc non seulement les acteurs locaux mais aussi les États centraux qui semblent avoir perdu la direction des politiques publiques. D'après Stéphane Labranche (2005), cette prise de contrôle aurait d'ailleurs constitué une motivation majeure des institutions de développement.

Malgré les progrès incontestables de l'idéologie participationniste, il est donc difficile, pour peu que l'on examine les processus décisionnels de près, d'affirmer l'existence d'un « réel déplacement du pouvoir de décision » (Chevalier, 1999, p. 411), et ce même si des dispositifs participatifs ont bien été prévus. Les acteurs institutionnels restent en effet les principaux maîtres du jeu et les citoyens sont, dans le meilleur des cas, invités à exercer un pouvoir de correction qui porte généralement sur des aspects secondaires, en tout cas jamais sur le cœur du projet, c'est-à-dire ses grandes orientations (finalités, contenus) et ses modalités de réalisation (règles de l'action). Dans ces conditions, comment s'arrangent les citoyens pour faire valoir leurs intérêts auprès des institutions et, parfois même, réussir à influencer le cours de l'action publique en leur faveur ?

Quelles actions collectives ?

Après les dispositifs de l'action publique, ce sont donc les variations des modalités de l'action collective qui retiennent notre attention. Grâce à l'approche comparative, nous cherchons à identifier des convergences et des règles communes dans les démarches engagées par les citoyens et, partant de ce point de vue, à repérer les effets des politiques participatives sur les répertoires de l'action collective : transformation radicale ou simple élargissement ?

### **La relation citoyens-institutions en l'absence de dispositifs participatifs**

Même lorsque les projets sont imposés, les citoyens ne sont jamais complètement soumis, ni même passifs (Navez-Bouchanine, 2004). Au contraire, ils multiplient les initiatives pour faire valoir leurs intérêts. Il est possible de distinguer deux situations. Dans la première, les citoyens cherchent à bénéficier de l'action publique et des biens collectifs. C'est le cas dans les quartiers mal lotis en Tunisie, où les habitants se mobilisent pour accéder aux équipements de base (eau, électricité, voirie, assainissement). Fidèles à la « tradition de l'émeute » (Badié, 1996), ils peuvent recourir au chantage et à la violence, par exemple en commettant des actes de vandalisme. Plus souvent cependant, les mal lotis envisagent des « stratégies entristées » (Zaki, 2005) car ils agissent au cœur du système en se servant des cellules locales du parti au pouvoir pour exprimer leurs revendications. Véritables structures d'intermédiation, ces cellules leur permettent d'exercer une « pression continue » (Goirand, 1997, p. 308) sur les autorités politico-administratives en multipliant les démarches : délégations, lettres collectives, manifestations d'allégeance, appels aux médias, etc. Quand ils tentent de bénéficier des biens collectifs, les citoyens cherchent donc surtout à attirer l'attention des pouvoirs publics en agissant, non pas pendant, mais en amont de l'action publique.

Dans la seconde situation, au contraire, les auteurs de l'action collective s'inscrivent dans une logique de contestation et d'opposition, qui les oblige à agir au coup par coup pendant la mise en œuvre des projets. Dans la banlieue de Beyrouth, par exemple, des propriétaires, dont les maisons sont détruites à cause de la percée des voies pour le passage des autoroutes (Deboulet, Fawaz, 2004a), vont jusqu'à opposer une résistance physique lors de la démolition<sup>18</sup>. Enfin, des coalitions d'intérêt ou des groupes de pression peuvent être constitués par les citoyens. Quelle qu'en soit la forme, ces initiatives sont fortement encadrées, par l'élite

---

<sup>18</sup> Dans son étude sur les pratiques politiques dans les bidonvilles de Casablanca, Lamia Zaki rend compte de l'existence de stratégies plutôt similaires de « résistance ouverte et collective » de la part des habitants (Zaki, 2005, p. 445). A. Deboulet l'avait montré aussi dans ses travaux sur des quartiers de création populaire menacés par l'éviction, au Caire ou à Ismailiya (2000).

intellectuelle à l'occasion de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth<sup>19</sup>, ou par les forces politiques chiites (Amal et Hezbollah) dans la banlieue Sud<sup>20</sup>.

Manifestement, ces initiatives obéissent à des règles précises. Il faut assurer la mobilisation locale et, à cette fin, justifier l'action collective. S'opposant à un projet de pont autoroutier, les commerçants d'Ouzāï (banlieue Sud) ont dénoncé l'opération en se référant à des principes généraux « d'équité et de justice sociale » (Deboulet, Fawaz, 2004a, p. 42) et en élaborant une véritable contre-expertise argumentée par des éléments techniques, économiques et financiers. De façon plus générale, les citoyens se doivent de respecter la culture politique au sens de Daniel Cefāï, c'est-à-dire la « grammaire du pouvoir et de la loi » (Cefāï, 2001, p. 116). Ils font ainsi systématiquement appel aux organisations partisans qui constituent, de ce fait, des canaux obligés pour l'expression des revendications collectives. En Tunisie, ce sont les cellules du parti au pouvoir, ou leurs annexes, les comités de quartiers, tandis qu'au Liban, le pluralisme politique fait que les autres forces politiques sont également mobilisées : le mouvement Amal et le parti Hezbollah, dans la banlieue Sud, ou encore le parti Tachnak, très présent dans les quartiers arméniens de la banlieue Nord. Les citoyens respectent par ailleurs quelques conventions formelles. Les habitants font par exemple référence aux motifs idéologiques en vigueur. Ainsi, dans les quartiers mal lotis des villes tunisiennes, ils évoquent les « visites inopinées » du chef de l'État et implorent la sollicitude du président Ben Ali. Bref, dans la Tunisie actuelle – mais la remarque vaut aussi pour le Liban –, le clientélisme politique demeure le premier cadre de référence des actions collectives. Enfin, les citoyens doivent pouvoir agir en tacticiens, non seulement en respectant la culture politique, mais aussi en tirant parti des opportunités. La plupart du temps, cependant, les opportunités sont surtout saisies par les individus à des fins personnelles ou familiales. Au Liban comme en Tunisie, les exemples où des citoyens jouent avec le système ne manquent pas. Dans la banlieue de Tunis, on sollicite aussi bien le soutien de l'assistante sociale que celui du technicien, tandis qu'au Liban, les habitants font valoir leur appartenance à des réseaux multiples : connaissances professionnelles, réseaux de clientèle et réseaux communautaires par exemple (M. Fawaz, 2007).

---

<sup>19</sup> Dans cet ouvrage, Pierre-Arnaud Barthel fait le même constat à propos du réaménagement de l'avenue Bourguiba, artère « symbolique » de la capitale tunisienne. Bien que porté par le pouvoir central, ce projet a en effet rencontré l'opposition des milieux culturels, notamment celle des architectes et des journalistes, qui se sont fortement mobilisés pour empêcher une transformation radicale des lieux.

<sup>20</sup> Voir à ce sujet les travaux de Mona Harb et notamment Harb, 2001.

Quelle est l'issue de ces différentes initiatives ? Contrairement à ce que l'on pourrait penser eu égard à l'autoritarisme des institutions et à la violence des interventions publiques, les citoyens parviennent parfois à leurs fins. Certes, ces derniers réussissent rarement à remettre en cause la totalité du projet, mais ils peuvent négocier certains éléments. Par exemple, les riverains évincés par le projet autoroutier à Beyrouth ont pu obtenir des indemnités alors que les institutions n'avaient pas songé à cette possibilité au départ. Dans le même ordre d'idées, on peut estimer qu'en Tunisie, les habitants des quartiers mal lotis réussissent parfois, à force de ténacité, à faire pression sur les pouvoirs locaux, qui avertissent à leur tour le pouvoir central. Que cette hypothèse soit confirmée ou non, une chose demeure certaine en tout cas : même dans des situations qui leur sont à première vue très défavorables, les acteurs ordinaires arrivent de temps à autre à obtenir gain de cause.

### **Les négociations dans les situations d'aménagement participatif**

Les citoyens agissent-ils différemment quand les institutions mettent en œuvre des procédures participatives ? Si le projet représente un enjeu pour eux, il semble que les citoyens se prêtent bien au jeu de la participation institutionnalisée, allant même jusqu'à détourner les dispositifs pour servir leurs intérêts. Ainsi, dans le cadre du projet de sauvegarde de la Médina de Fès, les tractations entre les associations professionnelles et les institutions en charge du projet sont nombreuses. Dans ce cas, les dispositifs participatifs servent donc d'instruments de négociation. Dans la banlieue dakaroise, les dispositifs en question jouent le même rôle, mais ils contribuent aussi à la captation des ressources fournies par l'aide internationale. Montées par d'anciens « entrepreneurs politiques », des notables, ou de jeunes diplômés résidant sur place, les associations qui interviennent dans des domaines relevant de l'économie sociale tels que la construction de bornes-fontaines et de puisards, la collecte des ordures ménagères, l'alphabétisation, la promotion de la santé ou la diffusion du micro-crédit, ont en effet, parmi leurs objectifs, d'attirer des financements extérieurs. En outre, elles constituent des interlocuteurs privilégiés des ONG avec lesquelles elles forment des « chaînes de courtage » (Bierschenk *et alii*, 2000) permettant d'accéder à l'aide internationale. De manière plus habituelle enfin, les dispositifs participatifs peuvent servir de plates-formes d'expression aux habitants, à l'image des réunions publiques et autres comités de pilotage qui autorisent les individus à prendre la parole en public et à transmettre leurs doléances aux représentants des institutions.



Cependant, l'investissement dans les dispositifs participatifs ne constitue qu'un moyen parmi d'autres aux yeux des citoyens, car ces derniers agissent autant en marge qu'au sein des cadres prévus par les institutions. Les techniques employées rappellent les actions collectives engagées au Liban et en Tunisie. Par exemple, les petits dinandiers de la Médina de Fès organisent une manifestation devant les locaux de la Chambre de l'artisanat pour exprimer leur mécontentement<sup>21</sup> et exercer une pression sur les institutions en charge du projet. Le recours aux intermédiaires est très courant également. Le plus souvent, l'intermédiation est assurée par des individus bien intégrés dans le système, mais il faut aussi compter avec les organisations. Au Maroc et au Sénégal, ce sont des structures dites traditionnelles, comme les *jema* que l'on peut assimiler aux assemblées villageoises (Navez-Bouchanine, 2000), ou encore des associations de développement et des ONG.

Quant aux règles qui régissent ces initiatives, elles ne diffèrent aucunement de celles de l'action collective. L'audace et l'opportunisme sont ainsi des qualités requises de la part des citoyens. Ceux-ci essaient, quand ils le peuvent, d'imposer leurs propres règles du jeu. Dans la banlieue dakaroise, par exemple, les habitants qui désirent bénéficier d'une aide ou d'un financement extérieur interpellent aussi bien les notables, les leaders associatifs, que les ONG ou les *toubab* de passage, car ces derniers sont des partenaires potentiels. D'autres initiatives sont plus originales. D'une certaine manière, ce sont des paris pris par les acteurs locaux tels cette association de la banlieue dakaroise qui profite du passage d'une représentante de l'Unesco pour porter cette dernière au rang de marraine de l'association, tentant ainsi, dans une logique typiquement clientélaire, de se placer sous la protection de la prestigieuse organisation internationale. Surtout, les citoyens doivent respecter la culture politique, ce qui se traduit par un ajustement systématique des actions collectives en fonction des exigences des partenaires extérieurs. Élément central dans l'articulation des tactiques citoyennes avec les pratiques institutionnelles, cette dynamique se décline de deux façons. Au Maroc, elle peut donner lieu à une simple « réactualisation » des structures sociales préexistantes, comme l'a noté Françoise Navez-Bouchanine à propos des *jema* au Maroc (2000, p. 357). Alors que les

---

<sup>21</sup> Selon Muriel Girard, ils avaient le sentiment d'avoir été mis à l'écart du projet de transfert des activités artisanales par les leaders du secteur, réunis au sein de l'Association des dinandiers, laquelle constitue le principal voire l'unique interlocuteur du Projet. Les petits dinandiers considèrent ainsi que les patrons des unités les plus importantes « *dominent l'association et agissent de façon à les écarter du bénéfice des terrains au nouveau quartier artisanal* » (Fejjal, 1995, p. 77). De fait, en 1993, la Chambre d'Artisanat de Fès (CAF) charge le président de l'Association de recenser les unités de dinanderies afin d'établir la liste des artisans qui bénéficieront de l'attribution de lots. Or il omet de mentionner les petits dinandiers. Cette « spoliation » perçue va être l'élément déclencheur de la mobilisation collective des dinandiers manuels et sous-traitants (Girard, à paraître).

organisations traditionnelles remplissaient des obligations sociales telles que le financement des funérailles en s'appuyant sur la solidarité interpersonnelle, les nouvelles *jemaa* agissent aussi dans le champ de l'aménagement urbain. Elles constituent une « interface active entre la population et le pouvoir communal pour tout ce qui concerne la mise à niveau et le développement urbain » (*ibid.*, p. 358). Au Sénégal, la tendance est davantage à la mise aux normes internationales des organisations locales. Cela se traduit par la transformation des *mbotay*, associations féminines d'entraide et de solidarité, en structures reconnues par les institutions : Groupements de promotion féminine (GPF) ou Groupements d'intérêt économique (GIE).

Selon les analyses précédentes, l'existence de dispositifs participatifs ne bouleverse ni les techniques, ni les règles de l'action collective, lesquelles relèvent surtout de l'art du temps et de la ruse, une compétence qui appartient donc autant aux simples citoyens qu'aux entrepreneurs politiques, comme on a pu le constater. Finalement, le principal apport des politiques participatives réside dans l'élargissement des répertoires de l'action collective. Pour cette raison, elles contribuent peut-être à l'évolution des modes de régulation sociale et politique dans les villes du Sud.

### Les nouvelles formes de la régulation sociale et politique

Les recherches les plus récentes sur les politiques participatives invitent à faire l'hypothèse d'un « basculement, d'un passage d'un mode de gouvernementalité à un autre » (Bacqué *et alii*, 2005, p. 307). Pour Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer, les nouvelles formes de gouvernementalité, dont procède la démocratie participative, seraient caractérisées à la fois par l'ouverture des jeux décisionnels à de nouveaux acteurs, lesquels sont généralement issus des classes moyennes, par la remise en cause de l'action publique traditionnelle, et par de nouvelles modalités d'échange entre gouvernants et gouvernés, qui impliqueraient davantage les seconds. Ce constat vaut probablement pour les démocraties occidentales confrontées au déclin de l'État-providence. Qu'en est-il dans les villes que nous avons retenues comme terrains d'étude ?

### Les réformes du gouvernement urbain<sup>22</sup>

En premier lieu, il apparaît que les politiques participatives contribuent à la réforme du gouvernement urbain. D'abord, elles s'inscrivent elles-mêmes dans un mouvement global de

---

<sup>22</sup> Le gouvernement urbain est entendu ici comme l'ensemble des acteurs et des dispositifs institutionnels en charge de la gestion des villes et de l'encadrement des habitants.

reconfiguration des modes de pilotage de l'action publique sur le modèle de la gouvernance<sup>23</sup>. Dans les villes qui nous intéressent, ce mouvement prend deux formes principales, à savoir l'urbanisme de projet et le « prêt-à-porter gestionnaire » (Jaglin, 1997, p. 14). Très en vogue dans les capitales du Monde arabe, où il caractérise les grandes opérations financées par le capitalisme international<sup>24</sup>, l'urbanisme de projet rompt avec l'interventionnisme public, en vigueur depuis les indépendances (Signoles, 1999). La supervision et l'exécution des projets sont confiées à des structures *ad hoc*, qu'il s'agisse de sociétés d'économie mixte (SEM), dans le cas de l'aménagement des berges du Lac de Tunis, ou de sociétés de droit privé, comme Solidere, la société chargée de la reconstruction du centre historique de Beyrouth. Ces structures relèguent au second plan les acteurs institutionnels qui étaient jusqu'alors chargés de l'aménagement urbain. Elles transforment par la même occasion les règles de l'action publique en reprenant à leur compte des techniques inspirées du management d'entreprise. Quant au prêt-à-porter gestionnaire de l'aide internationale, il modifie lui aussi les modes de pilotage de l'action publique. Il impose de nouveaux principes, comme la « marchandisation » des services urbains (Jaglin, 2005, p. 23), le partenariat public/privé, la contractualisation et la participation populaire. Le prêt-à-porter gestionnaire favorise également l'entrée en scène de nouveaux acteurs, à savoir les acteurs économiques et la société civile, dont l'implication remet en question le rôle et la place des acteurs publics en place.

Outre la réforme du pilotage de l'action publique, il faut considérer les techniques et les procédures liées à la mise en œuvre des politiques participatives. Ces techniques et ces procédures contribuent à la transformation des modalités d'exécution des projets. Les exemples ne manquent pas, que l'on songe à la variété des dispositifs mis en place (assemblées, conseils de quartier, organes de développement communautaires, conseils consultatifs, forums citoyens, etc.), ou encore aux enquêtes participatives. À l'instar de la Méthode active de recherche et de planification participative (MARPP), très souvent employée dans les projets de développement local, au Maroc comme au Sénégal, ces enquêtes mobilisent en effet des techniques sophistiquées et standardisées, notamment en ce qui

---

<sup>23</sup> Coopérations multi-niveaux, partenariat public/privé, concertation et recherche du compromis figurent parmi les principales caractéristiques de ce modèle, largement diffusé dans les pays en développement par les institutions de Bretton Woods à partir des années 1990 (Gaudin, 2002).

<sup>24</sup> Au Maghreb et au Proche-Orient, il s'agit principalement de capitaux en provenance des pays du Golfe. En effet, les sociétés financières d'Arabie Saoudite et des Émirats cherchent depuis quelques années à diversifier leurs placements en investissant leurs « pétrodollars » dans la réalisation d'aménagements de prestige et dans des opérations immobilières de grand standing. Ces sommes sont souvent colossales. Au Maroc, par exemple, les Emirats comptent, d'ici dix ans, investir neuf milliards de dollars US dans des projets d'aménagement et de valorisation touristique et résidentielle.

concerne la construction des supports pédagogiques, le recueil des données par enquêtes et le traitement de l'information (Lavigne Delville, 1999). Les compétences requises sont donc spécifiques. Elles nécessitent la formation préalable des animateurs des dispositifs participatifs et des enquêteurs.

Enfin les politiques participatives contribuent au renouvellement des modes d'encadrement de la société urbaine. Comme cela a déjà été souligné à maintes reprises dans les recherches sur la question, les dispositifs participatifs constituent des « courroies de transmission » (Garnier cité par Gasparini, 2006, p. 52) pour les responsables politiques et les acteurs institutionnels. De plus, ils peuvent servir à canaliser l'expression des mécontentements en institutionnalisant le mouvement social. Ainsi, dans la Médina de Fès, la Chambre des métiers a invité les artisans mécontents (les dinandiers) à se regrouper au sein d'une association qui sera finalement maintenue à l'écart du processus décisionnel. Dans le même ordre d'idées, il est possible que dans la banlieue dakaroise, l'aide internationale ait contribué à encadrer la jeunesse en soutenant les associations locales, qui forment aussi bien un espace d'activités économiques et un lieu de socialisation qu'une plate-forme d'expression publique.

Les politiques participatives ne se limitent donc pas à la réforme de l'action publique, mais concernent l'ensemble des régulations opérées par les acteurs institutionnels. Quelles conséquences cela peut-il avoir sur les rapports entre les institutions et les citoyens ?

### **L'actualisation des logiques de courtage et d'intermédiation**

Si un constat s'impose au vu de l'ensemble des situations observées, c'est bien le maintien des logiques de courtage et d'intermédiation. D'abord parce que les formes préexistantes d'intermédiation sont très vivaces. Au Sénégal, il semble que le rapport de clientèle et la corruption constituent des modes d'échange généralisés entre les gouvernants et les gouvernés. Au Maroc, les enquêtes sur les quartiers mal lotis invitent à souligner le dynamisme des « médiations notablières » (Abouhani, 1999, El Maoula Iraki, 2003). Dans ces quartiers, ce sont en effet de grands propriétaires fonciers appartenant à la bourgeoisie urbaine, des fonctionnaires de l'État et des responsables politiques, qui se chargent d'encadrer la mobilisation locale, voire de l'institutionnaliser, en mettant sur pied des associations ou des amicales qui serviront, comme les cellules partisans à Tunis, ou les associations de développement à Dakar, d'interfaces entre la population et les institutions. Bénéficiant de la « multipositionnalité » caractéristique des notables (Lagroye, cité par Briquet, 2003, p. 41),

ces individus se chargent également de la négociation des biens collectifs (régularisation foncière, accès aux équipements de base) avec les acteurs politiques et institutionnels. Les négociations se déroulent le plus souvent en dehors des cadres officiels, selon des codes et des règles qui relèvent du rapport de clientèle et du marchandage politique avec les institutions, apparemment moins soucieuses d'appliquer la loi et les règlements que de parvenir à un consensus local. Les médiations notabiliaires ne constituent donc pas des survivances qui appartiendraient à des temps révolus. Elles sont au contraire d'une grande actualité, jouant un rôle primordial, non seulement dans l'intégration physique des quartiers à la ville, mais aussi dans la régulation sociale et politique locale.

Selon ce constat, les politiques participatives n'auraient pas d'incidence particulière sur les logiques d'intermédiation qui, tout en étant au cœur du système, continueraient de se dérouler en marge de la loi. L'examen des opérations de lutte contre la pauvreté conduites dans la banlieue dakaroise invite toutefois à nuancer ce point de vue. D'abord, la médiocrité des finances locales et l'aggravation de la pauvreté urbaine depuis la dévaluation du Franc CFA en 1994 font qu'à Dakar, comme dans la plupart des villes d'Afrique francophone d'ailleurs, la captation des ressources extérieures représente, aujourd'hui plus que jamais, un élément déterminant de la reproduction sociale dans les quartiers populaires. De plus, comme on l'a constaté plus haut, les injonctions participatives de l'aide internationale incitent les citoyens désireux d'accéder à des financements extérieurs à mettre en place de nouvelles structures d'intermédiation – associations de développement, Groupements d'intérêt économique, Groupements de promotion féminine – et, par ce biais, à s'inscrire dans les nouvelles chaînes de courtage pilotées par les ONG. Il semble enfin que les politiques participatives, du fait de leur technicité, ont contribué à l'émergence de nouveaux intermédiaires qui concurrencent désormais les médiateurs traditionnels, c'est-à-dire les autorités coutumières et les responsables politiques. Souvent diplômés, ces nouveaux courtiers se caractérisent par leur bonne connaissance de l'approche-projet et des techniques participatives. La plupart d'entre eux ont même suivi des formations au sein des ONG et des institutions de développement. Ces courtiers équivalent donc à des experts locaux qui contribuent non seulement à l'identification et à l'animation des opérations, mais aussi aux négociations avec les institutions. Irène Salenson fait d'ailleurs des remarques similaires à propos des quartiers palestiniens de Jérusalem-Est. En effet, la complexité des règles d'urbanisme fixées par l'occupant israélien oblige aujourd'hui les habitants à faire appel à des organismes spécialisés (bureaux d'études, ONG) pour négocier avec les institutions.

Bref, les politiques participatives ne remettent pas vraiment en cause les logiques d'intermédiation, très prégnantes dans les villes du Sud, celles que nous avons étudiées en tout cas. Au contraire, elles semblent même contribuer à l'actualisation de ces logiques, ainsi qu'au renouvellement des formes de l'intermédiation sociale, et favorisent l'affirmation des experts locaux du développement en tant que nouveaux médiateurs.

### **Politiques participatives et « ouverture du jeu »**

Mais cela n'est peut-être pas l'essentiel du point de vue des citoyens car ces derniers restent, comme on vient de le souligner, largement dépendants des réseaux informels. Dans ces conditions, est-il possible de repérer, notamment lors de la mise en œuvre des politiques participatives, des éléments ou des processus qui à contribueraient, même de façon modeste, à l'émancipation des acteurs ordinaires ?

On pense d'abord aux nouvelles interfaces instaurées par les acteurs institutionnels. Ce sont les scènes de négociation mises en place dans le cadre des projets et dénommées diversement : réunions publiques, forums, comités de quartier, etc. Il faut également considérer les « arènes du développement » que Jean-Pierre Olivier de Sardan définit comme des « lieu[x] de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs » (Olivier de Sardan, 1995, p. 79), en l'occurrence les biens collectifs pourvus par les acteurs institutionnels. Enfin, des confrontations publiques avec les candidats aux élections municipales peuvent être organisées par des associations de la banlieue dakaroise. Celles-ci bénéficient du soutien de partenaires extérieurs, tels Enda Graf et l'ONG internationale Oxford Committee for Famine Relief (OXFAM), qui souhaitent promouvoir la démocratie locale. Quels qu'en soient la forme et le statut, ces interfaces contribuent à introduire le débat public dans des secteurs qui en étaient pour ainsi dire dépourvus. Les traditions de débat public sont rares, pour ne pas dire absentes sur nos terrains d'étude. Des pratiques d'assemblée ont bien cours dans les périphéries des grandes villes du Sénégal ou du Maroc, mais elles sont loin d'avoir le caractère formel et ritualisé de celles observées par Marc Abélès chez les Ochollo d'Éthiopie (Abélès, 1983), et que Marcel Detienne compare aux institutions de la démocratie athénienne (Detienne, 2000). En outre, les instances de base des partis au pouvoir constituent souvent la principale – sinon l'unique – arène politique locale, sauf peut-être au Maroc, comme l'ont prouvé, lors des élections communales de 1997 et de 2003, les victoires répétées de l'opposition (le Parti Socialiste, puis le Parti de la Justice et du

Progrès, d'obédience islamiste). En même temps, il ne faut pas être naïf : pour peu qu'elle existe, la parole publique est la plupart du temps monopolisée par une minorité qui dispose du capital social et culturel nécessaire pour encadrer l'action collective et négocier avec les institutions. La remarque vaut non seulement pour les anciens notables et les responsables politiques, mais aussi pour les nouveaux médiateurs, à savoir les experts, qui, parfois d'ailleurs, profitent de la notoriété acquise grâce à l'« intermédiation sociale » pour renforcer leur légitimité dans l'arène locale et engager une carrière politique.

Il est donc fort probable que les politiques participatives contribuent moins à la démocratisation de la vie politique locale qu'à l'avènement de nouvelles formes de *governo largo* (Bacqué et alii, 2006), qui intégreraient les minorités actives à l'échelle des quartiers. Terminer par un tel constat serait cependant une erreur. En effet, les politiques participatives introduisent aussi de nouvelles ressources argumentatives. Liées à la citoyenneté et à la défense des droits de l'homme, ces dernières contribuent à l'entreprise de légitimation des nouveaux médiateurs. Ainsi, dans la banlieue dakaroise, les courtiers du développement justifient-ils leur contribution à la gestion des projets de coopération décentralisée au nom de la démocratie participative et de l'engagement associatif. De manière plus remarquable encore, il semble que dans les bidonvilles de Rabat comme dans ceux de Tanger (Navez-Bouchanine, 2003) et de Casablanca (Zaki, 2005), les nombreuses allusions du pouvoir (notamment du pouvoir royal) aux droits de l'homme aient suscité le renouvellement des registres de justification des habitants. Du coup, les bidonvillois seraient moins astreints à l'allégeance au pouvoir central que par le passé, à l'inverse de ce que l'on peut constater dans les quartiers mal lotis des villes tunisiennes. Si l'on suit cette hypothèse, les politiques participatives ne fourniraient pas seulement de nouvelles ressources aux citoyens aux prises avec les institutions, elles contribueraient aussi à « ouvrir le jeu » en renforçant, même de façon modeste, la légitimité, pour les acteurs ordinaires les plus démunis, de prendre la parole en public.

### Conclusion

Au terme de cette réflexion, il apparaît que les politiques participatives sont bien loin d'avoir épuisé les possibilités d'implication des citoyens dans l'aménagement urbain. Dans les villes du Sud, les initiatives des habitants pour faire valoir leurs intérêts constituent de toute évidence un mode possible de participation, et ce même si elles ont lieu en dehors des cadres prévus par les institutions. Très souvent, ces actions s'inscrivent dans la culture de la « déférence » (Hopkins, cité par Haenni, 2001), caractéristique du rapport de clientèle. Selon

le point de vue que l'on adopte, elles peuvent être assimilées soit à une forme de soumission, soit à une ruse pour pénétrer le système et accéder aux biens désirés. Mais les citoyens sont également capables de désobéissance, que l'on songe aux émeutes ou aux pratiques, plus subtiles et répétées, d'appropriation de biens publics et de contournement de la loi.

Quels sont alors les apports de la participation institutionnalisée dans les villes du Sud ? Pour les institutions, ces procédures constituent à la fois un principe de structuration des interventions publiques, une technique d'encadrement de la population, et un nouveau dispositif de légitimation. Saisie sous un autre angle, c'est une technologie, soit « un ensemble de techniques, de prescriptions et d'idéologies » (Lussault, 2007, p. 56), qui permet notamment aux institutions de renforcer leur pouvoir sur les sociétés urbaines. Analysées du côté des citoyens, les effets des procédures sont différents. Certes, les politiques participatives n'engendrent pas de véritable décentralisation du pouvoir de décision. La démocratie, lorsqu'elle existe, conserve donc une forme essentiellement consultative et non délibérative. De plus, dans certains cas comme celui de la lutte contre la pauvreté à Dakar, l'inscription dans les dispositifs participatifs représente même une contrainte supplémentaire pour l'ensemble des auteurs de l'action collective. Mais ces dispositifs constituent aussi de nouvelles interfaces qui autorisent les habitants à interpeller directement les acteurs institutionnels. Surtout, et c'est sans doute la principale originalité, voire le principal apport des politiques participatives dans les villes que nous avons étudiées, la participation institutionnalisée contribue à accroître les marges de manœuvre des acteurs ordinaires. En effet, en s'emparant des référentiels à portée universaliste comme les Droits de l'Homme, la citoyenneté ou la démocratie participative, ces politiques fournissent de nouvelles ressources symboliques et augmentent le capital de négociation des simples citoyens.

Cependant, l'issue des actions ne dépend pas vraiment des dispositifs participatifs puisque, même en l'absence de ces derniers, les citoyens obtiennent parfois gain de cause et parviennent même à influencer les décisions publiques comme on a pu l'observer à Beyrouth et dans les quartiers mal lotis des villes tunisiennes. Pour se faire entendre, les acteurs ordinaires doivent d'abord former des contrepouvoirs ou, à tout le moins, s'assurer d'un minimum de reconnaissance par les institutions. À ce sujet, la comparaison des actions collectives montre bien la diversité des stratagèmes élaborés. La mobilisation des réseaux personnels, notamment dans l'administration, est une règle générale. L'opposition frontale et le recours à la violence sont d'autres pratiques très répandues, qui permettent de négocier avec



les institutions soucieuses de préserver la paix sociale. Enfin, il faut tenir compte de la diversité des mobilisations locales, dont la forme dépend à la fois des structures sociales existantes, de la culture politique et du contexte de l'action collective, comme l'ont montré ces associations de la banlieue dakaroise qui, dans une logique de métissage, combinent certaines des caractéristiques des organisations traditionnelles avec les normes participatives de l'aide internationale, tout en s'insérant dans les réseaux de clientèle locaux. L'existence de dispositifs participatifs ne suffit donc pas à garantir aux citoyens un quelconque succès dans leur entreprise. Plus fondamentales sont incontestablement les compétences politiques au sens large, c'est-à-dire l'aptitude des citoyens à mobiliser les ressources disponibles et à jouer avec le temps pour instaurer avec les institutions un rapport de forces qui leur soit favorable.

### Bibliographie

- Abélès M., 1983, *Le lieu du politique*, Paris, Société d'ethnographie.
- Abouhani **Abdelghani**, 1999, « Médiation notabiliaire et gestion des conflits liés au logement au Maroc », pp. 259-274, in Signoles P., El Kadi G., Sidi Boumedine R., *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions.
- Badié Bertrand, 1986, *Les deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard.
- Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., 2000, *Les compétences des citoyens dans le monde arabe-penser, faire et transformer la ville*, Karthala-Urbama.
- Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., Roulleau-Berger L., 2007, *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, coll. Recherche.
- Bierschenk T., Chauveau J.-P., Olivier de Sardan J.-P., 2000, « Les courtiers entre développement et État », pp. 5-42, in Bierschenk T., Chauveau J.-P., Olivier de Sardan J.-P. (dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala.
- Blatrix C., 2002, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix* n° 57, « Démocratie et délibération », pp. 79-102.
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix* n° 57, « Démocratie et délibération », pp. 37-56.
- Briquet J.-L., 2003, « La politique au village. Vote et mobilisation électorale dans la Corse rurale », pp. 31-46, in Lagroye J. (dir.), *La politisation*, Paris, Belin.
- Camau M., Geisser **Vincent**, 2003, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- Centre des Nations Unies pour les Établissements Humains, 2000, *Projet « Cité durable, Tunis Séjoui »*. *Plan d'actions*, Tunis, texte imprimé.
- Cefai D., 2001, « Expérience, culture et politique », pp. 93-116, in Cefai D. (dir.), *Cultures politiques*, Paris, PUF.
- Chevalier **Jacques**, 1999, « Synthèse », pp. 405-415, CRAPS-CURAPP, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, PUF.
- Certeau (de) Michel, 1980, *L'invention du quotidien I, Arts de faire*, Paris, Union générale d'éditions, coll. 10-18.
- Cling J.-P., Razafindrakoto M., Roubaud F., 2003, *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, Économica, IRD Éditions.

Deboulet A., 2000, « Apprendre à faire la ville-les compétences à l'épreuve de la restructuration urbaine (Ismailiya, Egypte) » in *Les compétences des citoyens dans le monde arabe-penser, faire et transformer la ville*, Paris, Karthala-Urbama.

Deboulet A., Fawaz Mona, 2004a, « Dans la turbulence des tracés autoroutiers. Effets sociaux, négociations et mobilisations à Beyrouth et à Casablanca », in « *L'entre-deux* » des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales. Liban, Maroc, Algérie, Mauritanie, Rapport de synthèse de l'équipe dirigée par F. Navez-Bouchanine, Programme de recherche urbaine pour le développement. Publication prévue en 2008.

Deboulet A. et Fawaz Mona, 2004b, « Entre reconstruction et déconstruction, la négociation locale des projets à Beyrouth », *Urbanisme*, pp. 34-36.

Detienne Marcel, 2000, *Comparer l'incomparable*, Paris, Seuil.

Dewailly Bruno, 2002, L'espace public à travers le prisme du pouvoir : quelques éléments de réflexion à partir d'un cas tripolite - Liban, *Geocarrefour*, Lyon, vol. 77 n° 3, « Espaces publics dans le Monde Arabe », pp. 297-305,

Dewailly B., Favier Agnès, Karam Karam, Harb Mona, Khayat Tristan et Signoles Aude, 2004, « Pouvoirs locaux et décentralisation en période de (re)construction étatique. Les cas du Liban et de la Palestine ; étude comparée, dans Lebris Emile, *Les Municipalités dans le champ politique local. Effets de l'importation des réformes de décentralisation dans la gestion de villes d'Afrique et du Proche-Orient*, Paris, programme PRUD, GEMDEV, ISTEED.

Dewailly B. et Molina Anthony à paraître, « Le projet urbain, nouveau mode de régulation politique : les poids territoriaux, le choc des réseaux ! L'exemple du programme CHD de la Banque mondiale au Liban », in P. Signoles (éd.), *Gouvernance et territorialités dans le Monde Arabe*, 55 p.

Dewailly B., 2008, *Système de pouvoirs et dynamiques spatiales : gouvernementalités urbaines et BTP à Tripoli Al-Fayhâ'a (Liban)*, Thèse de doctorat en cours, Université de Tours.

Draï Raphaël, 1986, « Synthèse », pp. 245-252, in CURAPP, *La société civile*, Paris, PUF.

Dumont Marc, 2005, "Le développement urbain dans les villes intermédiaires : pratiques métropolitaines ou nouveau modèle spécifique ? Le cas d'Orléans et Tours, *Annales de Géographie* n° 642, Paris, Armand Colin, pp. 141-162.

Enda Graf, 1999, *Pauvreté, décentralisation et changement social. Éléments pour la reconstruction d'une société politique*, Dakar, Enda Graf Sahel.

Fassin D., 1996, « L'essentiel, c'est de participer. Démocratie locale et santé communautaire dans les villes du Tiers-Monde », *Les Annales de la recherche urbaine* n° 73, pp. 4-13.

Fejjal Ali, 1995, Évaluation sociale du projet de sauvegarde de la médina de Fès, composante « Activités économiques », Préfecture de Fès - Banque mondiale, 205 p.

Gasparini William, 2006, « Sport, Pouvoir local et démocratie participative en Alsace », *Espaces et sociétés* n° 123/1, pp. 53-67.

Gaudin J-P., 2002, *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Sciences-Po, coll. La bibliothèque du citoyen.

Girard Muriel, à paraître, « Le projet de délocalisation des artisans de la médina de Fès », actes du colloque « Fabrication, gestion et pratiques des territoires : regards croisés et perspectives de coopération France-Maghreb dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage », Paris, Ecole d'architecture de Paris-Val de Seine, 4, 5 et 6 décembre 2003.

Girard M., à paraître, « Modèle urbain projeté et politique patrimoniale pratiquée : la prise en compte des pratiques des artisans à Istanbul et Fès », in Navez-Bouchanine F. et Rabinovich A.dir., *Sciences sociales et prise en compte du social dans les politiques urbaines. Connaissances pour l'action, connaissances dans l'action*, Paris, Armand Colin.

Goirand Camille, 1997, *Démocratisation et mobilisation populaire à Rio de Janeiro des années 1970 aux années 1990*, Thèse de doctorat, IEP Paris.

- Fawaz M., 2007, « Apogée et déclin d'une nouvelle classe de citoyens : les lotisseurs dans une banlieue irrégulière de Beyrouth », in Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., Roulleau-Berger L., 2007, *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, coll. Recherche, pp. 223-241.
- Harb **Mona**, 2001, « Urban Governance in Post-War Beirut : Resources, Negotiations and Contestations in the Elyssar Project », pp. 11-133, in Shami S. (dir.), *Capital Cities, Ethnographies of Urban Governance in the Middle East*, Toronto, Toronto University Press.
- Hibou B. (dir.), 1999, *La privatisation des États*, Paris, Karthala, coll. Recherches internationales.
- Hibou B., 2006, *La force de l'obéissance, Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, coll. Textes à l'appui.
- Jaglin S., 1997, « Gestions urbaines à Windhoek (Namibie) et Lusaka (Zambie) : deux complexes réformateurs métissés », communication au colloque *Restructuration des réseaux territoriaux : le local et le régional*, 3-4 octobre, IEP, Bordeaux.
- Jaglin S., 2005, *Services d'eau en Afrique subsaharienne*, Paris, CNRS Éditions.
- Joliveau T., 2001, « La participation à la décision territoriale : dimension socio-géographique et enjeux informationnels d'une question politique », *Géocarrefour* n° 76, « Les territoires de la participation », pp. 273-279.
- La Branche S., 2005, « La bonne gouvernance : l'expansion de l'expertise de la Banque mondiale au politique », pp. 379-400, in Dumoulin L., La Branche S., Robert C., Warin P. (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Lavigne Delville P., Sellamna N., Mathieu M.** (dir.), 2000, *Les enquêtes participatives en débat : ambition, pratiques et enjeux*, Paris, Gret, Karthala.
- Legros O., 2003, *Le gouvernement des quartiers populaires. Production de l'espace et régulation politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie)*, Thèse de doctorat, Université de Tours.
- Legros O., 2004, « Les tendances du jeu politique à Yeumbeul (banlieue Est de Dakar) depuis l'alternance », *Politique africaine* n° 96, « Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions », Paris, Karthala.
- Loret **Stéphane**, 1997, « Les objets patrimoniaux au service de la représentation de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth », pp. 105-122, in *Questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban*, ALBA-URBAMA.
- Lussault M., 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, coll. La couleur des idées.
- Navez-Bouchanine F., A. Hayot, 1997, *Intermédiation sociale et citoyenneté urbaine*, Actes du colloque de Rabat-INAU/Association Villes et Territoires Méditerranéens (Marseille).
- Navez-Bouchanine F., 2000, « Compétences collectives, émergence de la société civile et intermédiation sociale dans la gestion urbaine », pp. 341-360, in Berry-Chikhaoui I., Deboulet A. (dir.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, IRMC, Karthala, Urbama.
- Navez-Bouchanine F., 2003, « Les chemins tortueux de l'expérience démocratique marocaine à travers les bidonvilles », *Espaces et sociétés* n° 112, « Ville et démocratie », pp. 59-82.
- Navez-Bouchanine F., 2005, *L'évolution de la prise en compte du social dans les projets de résorption des bidonvilles au Maroc : succès et avatars de la « maîtrise d'ouvrage sociale »*, texte imprimé.
- Olivier de Sardan J.-P., 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala.
- Programme des Nations Unies pour le Développement, 1997, *Les ONG tunisiennes et l'approche participative en Tunisie*, Tunis, texte imprimé.
- Rui S., Villechaise-Dupont A., 2006, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés* n° 123/1, pp. 21-36.
- Signoles P., 1999, « Acteurs publics et acteurs privés dans le développement des villes du Monde arabe », pp. 19-56, in Signoles P., El Kadi G., Sidi Boumedine R., *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions.
- Rosanvallon P., 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, coll. « Les livres du nouveau monde ».

- Talpin J., 2006, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix* n° 75, « Dispositifs participatifs », pp. 13-32.
- Tilly C., 1992, « Réclamer Viva Voce », *Culture et conflit* n° 5, pp. 109-126.
- Verdeil Eric, 2001, « Reconstructions manquées à Beyrouth. La poursuite de la guerre par le projet urbain », *Annales de la recherche urbaine* n° 91, pp. 65-73.
- Warnier Jean-Pierre, 2004 (rééd.), *La mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Zaki L., 2005, *Pratiques politiques au bidonville, Casablanca (2000-2005)*, Thèse de doctorat, IEP Paris.

